

L'énergie est notre avenir, économisons-la !



Vous utilisez le fioul domestique pour vous chauffer et **vous avez** des questions sur l'avenir de ce mode de chauffage,

Ce document vous concerne

...



Le gouvernement communique sur sa politique de transition écologique qui voudrait que les ménages choisissent un autre mode de chauffage pour 2028.

Fort heureusement ce choix politique préserve nos choix ou nos besoins individuels.

LE FIOUL DOMESTIQUE RESTERA UNE ALTERNATIVE BIEN AU-DELÀ DE 2028.

Il ne s'agit pas d'une interdiction d'utiliser le fioul domestique pour répondre au besoin en chauffage au-delà de 2028, **il s'agit d'une orientation politique n'ayant fait l'objet d'aucun débat.**

Les arguments actuellement utilisés pour orienter les consommateurs de fioul domestique, prioritairement vers l'électricité, **sont de trois ordres :**

L'écologie | Le pouvoir d'achat | La ressource

■ **Sur la question de l'écologie**, il faut distinguer la protection de l'air local d'une part et la question planétaire des gaz à effet de serre d'autre part.

- Le fioul domestique n'a pas d'effet significatif polluant sur l'air que nous respirons. La réglementation prévoit la désulfuration du fioul domestique d'ici à 3 ans
- Lors de sa combustion le fioul émet du CO₂, comme le gaz, le charbon ou le bois. Comparée à la combustion du fioul, le gaz émet de 14 à 31 % de CO₂ en moins (suivant la qualité des gaz). L'électricité n'est pas exempt d'émission de CO₂, 54% de moins que la combustion du fioul domestique. Toutefois en période hivernale de forte demande, l'usage du chauffage électrique peut émettre plus du double de CO₂ que le fioul domestique.

TOUTES LES ENERGIES ONT UN IMPACT ENVIRONNEMENTAL





■ **Sur la question du pouvoir d'achat**, les situations ne sont pas comparables suivant que l'habitation est plus ou moins isolée, plus ou moins grande. La seule possibilité de comparer le prix des énergies entre elles c'est de les exprimer en kWh.

Ordre de grandeur en centime d'euro TTC par kWh pci, pour un usage chauffage en maison individuelle (valeurs janvier 2019) :

- L'électricité reste toujours de loin l'énergie la plus chère : 16 cts.
- Le gaz en citerne garde toujours la seconde place : 14 cts.
- Le fioul domestique reste toujours compétitif : 9 cts.
- Le gaz de réseau se situe à : 8 cts.
- Le granulé de bois est estimé à 6 cts.

Cette hiérarchie de compétitivité est inchangée depuis 20 ans.

L'ELECTRICITE EST 70 % PLUS CHERE QUE LE FIOUL DOMESTIQUE

■ **Sur la ressource**, les 2/3 du fioul domestique sont raffinés en France. Ses caractéristiques techniques permettent l'incorporation de 7 % de composés renouvelables.

Les tests de compatibilité sur les chaudières avec des taux de 30 et de 50 % sont en cours afin de progressivement changer radicalement sa nature fossile et participer à la transition énergétique.



Les éléments d'information indiqués sont **de sources officielles**.

Il vous appartient d'en juger dans un moment où la concurrence énergétique utilise des **arguments écologiques discutables** appuyée par une politique gouvernementale qui privilégie l'électricité et majoritairement nucléaire.

Nous vous recommandons les conseils de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (établissement public ADEME) : www.ademe.fr/chauffer-mieux-moins-cher

le **fioul domestique**,
une **énergie des territoires**,
des **technologies performantes** de chauffage.

